

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 316 9 mai 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 30 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

316

Domaine public

Apprentis livrés aux patrons

« L'enseignement professionnel a pour but de dispenser, dans le cadre des branches obligatoires au sens de l'article 16, les connaissances nécessaires pour exercer la profession, de former le caractère et l'esprit civique, ainsi que de développer le sens moral. L'enseignement doit être neutre au point de vue politique et professionnel ».

Extrait de l'article 15, premier alinéa, de l'Ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 30 mars 1965.

Voilà ce que répondait la Direction vaudoise des écoles, en novembre 1973 déjà, au commissaire professionnel et expert aux examens fédéraux d'apprentissage, mandaté par la FTMH, ferblantier de son état, qui lui demandait « l'autorisation de pouvoir informer les apprentis de l'école professionnelle de Lausanne sur leurs droits de travailleurs, notamment sur les conventions collectives de travail ». Indésirables donc, les syndicats, en un lieu où, au nom sans doute du « savoir » et de cette « neutralité » de l'enseignement, les employeurs ont un accès permanent et indiscuté !

L'escarmouche de la fin 1973 n'était du reste qu'une étape dans la longue lutte de la FTMH, en particulier, pour se faire entendre dans les écoles professionnelles, dans le but de

— « compléter l'information socio-économique dans le cadre de l'enseignement dispensé aux apprentis (cours professionnels) »,

— « donner des informations ponctuelles sur les problèmes qui pourraient se présenter aux apprentis, tant dans leur programme de formation que dans leur future vie professionnelle ».

On doit admettre que ces revendications tiennent du minimum vital pour des jeunes qui tentent d'acquérir « les connaissances nécessaires pour exercer leur profession »... ou serait-ce que la connaissance des droits des travailleurs (éclaircis par des syndicalistes !) ne fait pas partie du bagage élémentaire de l'apprenti en passe de « s'intégrer dans le système » ?

D'ores et déjà, le climat de « crise » aidant, les positions officielles perdent de leur crédibilité : des apprentis par dizaines, voire par centaines, sont lancés sur le marché, formés certes, mais totalement démunis face à leur situation de chômeurs précoces, vu la raréfaction des places d'apprentissage. Une circulaire tardive les enjoignant de s'affilier à une caisse d'assurance-chômage (circulaire distribuée le jour même des examens finaux !) ne suffira certes pas à affiner leur « esprit civique » !

Là, la responsabilité des autorités est directement mise en cause. D'autant plus que les syndicats semblent être de plus en plus suspects pour les directions en cause : quatre permanents de la FTMH, qui distribuaient à Lausanne, le 18 mars dernier, une circulaire d'invitation à une réunion d'information dans le réfectoire de la dite école professionnelle, n'ont-ils pas été expulsés par la force publique ?

Depuis lors, une interpellation développée sur ce sujet devant le Conseil communal n'a pas eu le moindre effet constructif.

Dans un tel climat, les revendications développées par les syndicats dans ce secteur paraissent ressortir de la plus élémentaire équité sociale. Que demandent-ils ? La mise sur pied d'une présence syndicale officielle dans les écoles professionnelles : droit d'affichage, droit, pour des permanents, d'informer les apprentis pendant les pauses dans les locaux en question, droit, pour les apprentis, à des heures d'information sur les problèmes économiques de l'heure. Un minimum.

DANS CE NUMÉRO. — Pp. 2/3 : Réforme de l'école vaudoise : des millions dépensés inutilement; p. 3 : Les radicaux pris au piège de leurs propres slogans; pp. 4/5 : Un pied à l'ombre... l'autre en prison; p. 5 : La semaine dans les kiosques alémaniques; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 7 : Klotten : subvention pour les banquiers et quelques autres — Le phénomène POCH; p. 8 : 80 millions en guise de cadeau d'adieu pour Sécheron-BBC.

Réforme de l'école vaudoise: des millions dépensés inutilement

« La décision d'attendre le moment où les expériences de Rolle et de Vevey seront arrivées à leur terme avant toute détermination sur l'organisation d'ensemble de l'école décevra peut-être ceux qui espéraient qu'une solution définitive leur serait proposée. Mais le problème est trop important et ses données trop complexes, il soulève trop de prises de position divergentes et révèle encore trop d'inconnues pour qu'on puisse raisonnablement juger possible de trancher dès maintenant les questions pendantes et d'étendre au reste du pays des projets de réforme qui n'en sont encore qu'au stade des essais et qui comportent plusieurs variantes ». Telle est la conclusion du volumineux rapport du Conseil d'Etat vaudois au Grand Conseil sur les expériences de réforme de l'école vaudoise et les intentions du gouvernement (printemps 1975).

Selon le projet du Conseil d'Etat, la quatrième sera dès 1977 une année primaire, les élèves suivant l'actuel programme primaire. Bien que le chef du Département laisse actuellement entendre, suivant les milieux auxquels il s'adresse, que le programme pourrait en être partiellement rénové, le texte de l'exposé des motifs est clair, même s'il se caractérise par un nombre de contradictions internes remarquablement élevé : « En attendant la mise en application du programme romand de l'étude de l'environnement (en 1978-1979), histoire, géographie et sciences seront enseignées sur la base des actuels programmes primaires vaudois. Il en sera de même pour les programmes romands de français et d'écriture qui ne seront introduits qu'en 1981-1982 ». Pas de changement donc au niveau du contenu, mais « les méthodes seront partiellement renouvelées et le matériel complété ».

En clair : il est urgent d'attendre (le premier rapport officiel demandant une profonde réforme de structure de l'école date pourtant de 1964) ! Et peut-être, en 1980, sera-t-il possible d'envisager de faire entrer dans les faits les projets de réforme... Lenteur et sagesse des Vaudois, dit la droite.

En attendant la réforme, qu'il continue, avec beaucoup de réserves, à nous promettre, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'aménager le système actuel par la réorganisation de la quatrième année. Motifs : la coordination romande l'exige, la sélection avant la fin de la quatrième année n'a pas de sens, beaucoup de milieux (parents, enseignats, autorités scolaires) le demandent. Que cache cette volonté d'immobilisme ? (cf. aussi DP 312).

Le Conseil d'Etat renonce donc à utiliser les expériences faites à Vevey et à Rolle (nouveaux programmes, notamment en français et pour les branches d'éveil, suppression des notes, nouvelle relation maître-élèves, etc.). Et pourtant, à la fin de l'année, plus d'un million de francs supplémentaires auront été consacrés à Rolle depuis 1972, et plus de quatre millions à Vevey depuis 1973. Ces investissements — qui étaient absolument nécessaires vu la situation d'expérimentation et qui augmenteront encore dans les années à venir — resteront-ils longtemps inutiles pour les enfants de quatrième et cinquième qui n'habitent pas dans les zones-pilotes ?

Des examens étalés pendant une année

Les examens d'admission dans les collèges (dont la durée passera de six à cinq ans) seront remplacés par une série d'épreuves échelonnées du-

rant la quatrième; les élèves devront ainsi courir un marathon épuisant afin de préparer ces épreuves destinées à sélectionner un tiers d'entre eux.

Une fois admis au collège, les enfants seront répartis en six mois dans les différentes sections, dans le cadre d'un cycle d'orientation réduit à une année. Pour des raisons administratives (formation des classes, engagement des maîtres, horaire, etc.), les conseils d'orientation doivent en effet avoir lieu au mois de février. Six mois donc, pour faire connaissance avec les élèves (qui devront s'habituer à un cadre nouveau, à la pré-

Pour une première étape de la réforme dès 1977

L'Association des apprentis d'élèves, le Mouvement pour une réforme de l'école vaudoise, le Parti socialiste, le POP entre autres, défendent tous, à quelques nuances près, le même projet :

— introduction dès 1977 d'une première étape de la réforme par la création d'un cycle d'observation généralisé de deux ans, correspondant aux quatrième et cinquième années,

— utilisation des innovations expérimentées avec succès à Rolle et Vevey (programmes, système d'évaluation, relation maître-élèves, heures d'appui, séances de concertation pour les maîtres, etc.),

— intervention, à côté des instituteurs, d'un certain nombre de maîtres secondaires.

sence de plusieurs maîtres, à une manière de travailler différente) et pour les diriger vers les sections latine, scientifique, moderne ou générale. Car personne ne pense sérieusement que les instituteurs, outre la sélection pour le collège, pourront encore préparer l'orientation dans les sections, comme le prévoit le Conseil d'Etat...

Avec l'amputation d'un cycle d'orientation cohérent, qui a été considérablement rénové et qui constitue l'une des pièces valables de notre système scolaire, c'est l'acquis de la réforme de 1956 qui disparaît. Sans aucune contrepartie.

Eviter la réforme

Alors pourquoi un tel projet, qui fait contre lui l'unanimité : les maîtres secondaires, les directeurs, l'association des parents d'élèves (la Société pédagogique vaudoise n'a pas encore pris position) ?

Une réponse s'impose : pour donner l'impression de changer quelque chose tout en conservant le plus possible le statu quo !

La volonté de réforme, si tant est qu'elle ait jamais existé, paraît actuellement fragile, pour ne pas dire plus. Deux preuves : alors que le Conseil d'Etat avait décidé en 1973 « qu'au terme des premières années d'expérience dans la zone de Vevey, un régime de classes communes, pour les élèves de la quatrième à la cinquième ou sixième année sera progressivement instauré dans le canton », aujourd'hui, il veut « attendre le moment où les expériences de Rolle et de Vevey seront arrivées à leur terme avant toute détermination sur l'organisation d'ensemble de l'école vaudoise ».

Alors qu'en 1971 les essais avaient un but bien précis : voir quels problèmes posait la mise en application des projets du CREPS (qui, il faut le souligner, ne sont ni originaux, ni révolutionnaires, mais s'inspirent de ce qui fonctionne ailleurs, en Suisse ou à l'étranger, depuis de nombreuses années), aujourd'hui le Conseil d'Etat parle de « expériences réversibles », en laissant entendre que les options de base pourraient être remises en question.

Un contre-projet radical

La députée radicale Thibaut, présidente de la Commission de l'enseignement de l'Entente vaudoise, ne laisse planer aucun doute en appelant ouvertement de ses vœux pour demain une école qui ressemble comme une sœur à celle d'hier. Son « contre-projet à la réforme du CREPS » se caractérise par le maintien de la sélection précoce (après quatre années), le maintien des filières parallèles, avec la création, dans les collèges,

d'une voie lente et d'une voie rapide (par conséquent le refus des classes hétérogènes), le maintien du système des notes, la volonté de limiter les changements en renonçant à modifier simultanément structures, programmes, méthodes, relation pédagogique.

Jusqu'à maintenant, le conseiller d'Etat radical Junod, qui n'a pas manifesté une énergie farouche pour défendre les projets officiels, élaborés sous le règne de son prédécesseur, radical lui aussi, n'a par réagi devant le contre-projet de la députée de son parti. S'apprête-t-il à s'y rallier bientôt publi-

quement, ce qui expliquerait son empressement à faire adopter les mesures de réorganisation de la quatrième ?

Les enfants sacrifiés

Et dans toute cette cuisine, que devient l'intérêt des enfants ? Décidément, les débats qui auront lieu au Grand Conseil à partir du 20 mai risquent d'être lourds de conséquences pour l'avenir de l'école vaudoise.

Les radicaux pris au piège de leurs propres slogans

Elections municipales genevoises. Chaque parti a fait ses comptes et se retrouve plus ou moins satisfait : l'un a maintenu ses positions, l'autre a progressé de plusieurs sièges, un troisième enfin, bien que perdant, n'est pas descendu en dessous des résultats acquis il y a huit ans. Jusqu'à l'Alliance des indépendants qui déclare vouloir continuer le combat...

Il ne faut pas exagérer l'importance de cette consultation. A Genève les communes n'ont que fort peu d'autonomie; et les conseils municipaux sont souvent démunis face aux exécutifs.

Présider des cuisines scolaires...

Deux remarques néanmoins. Le net recul radical d'abord : présider les cuisines scolaires ou l'association des commerçants du quartier, tenir la caisse de la fanfare locale ne suffisent plus pour être crédibles aux yeux des électeurs; la gestion paternaliste et soi-disant apolitique des affaires communales a montré son vrai visage : dégradation du cadre de vie dans les quartiers et priorité aux intérêts privés.

Ainsi à Meyrin la municipalité bourgeoise payait à un particulier un loyer double de celui que ce dernier déboursait lui-même pour un terrain pro-

priété de la Confédération; les appels à une gestion plus saine et au sens de la responsabilité lancés par le Parti radical au cours de la campagne ont été entendus; ce parti qui constitue dans la plupart des communes et au plan cantonal, le noyau de la majorité bourgeoise qui gouverne, a récolté les résultats de ses propres critiques.

L'enjeu communal

Progrès de la gauche et notamment des socialistes; il est particulièrement net dans les communes où les sections se sont engagées constamment et non seulement en prévision des élections : luttes de locataires, centres de loisirs, action contre l'auto-route de contournement, dénonciation systématique de l'incurie et de la faiblesse des exécutifs en place. La politique communale est aussi un terrain de lutte, également hors des conseils municipaux. Dans les communes où les militants socialistes ont compris cela, ils ont doublé leurs sièges, ainsi à Meyrin, à Bernex et à Confignon. La commune est un lieu où s'affrontent des intérêts antagonistes; n'en déplaise aux commentateurs pour qui cette « cellule de base » de la vie politique ne devrait exprimer qu'une chaleureuse unanimité.

Un pied à l'ombre... l'autre en prison

Dans le même temps où paraissent dans la presse de nombreux comptes rendus du récent livre de Michel Foucault « Surveiller et punir, naissance de la prison », un très net intérêt se manifeste pour une forme nouvelle d'exécution des peines, la semi-liberté.

Pour toute la Suisse romande, la semi-liberté se pratique en Valais, dans le pénitencier de Crêtelongue, principalement.

Chaque soir, au moment où les travailleurs rejoignent leur maison, plusieurs dizaines de détenus regagnent, eux, la prison pour s'y faire volontairement enfermer. Toute la journée, ils côtoient des hommes libres, et chaque soir, ils doivent assumer de nouveau sans faiblir leur condition différente.

Un détenu a été condamné à deux ans de prison. Dès que la moitié de la peine a été purgée, il a fait une demande de semi-liberté pour la fin de la peine. Le directeur de l'établissement, avec qui il était en bons termes, a préavisé positivement. Aujourd'hui, il travaille comme employé de bureau dans un commerce, chaque soir il fait un réel effort pour rentrer (en voiture) au pénitencier. Il doit 200 à 250 francs par mois pour sa pension, il touche entre 120 et 300 francs d'argent de poche, le reste va rembourser ses dettes ou ses frais de justice, éventuellement accroître son compte d'épargne. On dit volontiers de cet homme qu'il prépare son retour à la vie libre, un pied à l'ombre, l'autre au soleil !

La peine et son but

Au cours d'un exposé critique très fouillé sur la semi-liberté et la semi-détention, le professeur Schultz s'est interrogé, devant l'Association suisse pour la réforme pénitentiaire et le patronage, présidée par le libéral vaudois Claude Bonnard, sur

la signification du travail en dehors de l'établissement tel qu'il est prévu dans le Code pénal suisse. Avec assurance et pondération, le professeur Schultz a posé de nombreux points d'interrogation décisifs quant à la cohabitation, au sein d'un même système d'exécution des peines, de plusieurs objectifs contradictoires : comment « la condamnation à une peine en fonction de la faute peut-elle être associée au but de l'exécution de la peine, qui est soit la resocialisation du détenu, soit tout au moins un effort dans ce sens » ?

Une hiérarchie d'objectifs

L'institution pénitentiaire vise plusieurs objectifs distincts, souvent contradictoires, classés selon un ordre hiérarchique. Au sommet de l'échelle des valeurs pénitentiaires, on trouve le principe de la sécurité qui a deux facettes, l'une positive, l'autre négative. L'aspect négatif du principe de la sécurité exige que toutes les mesures soient prises pour que le détenu reste enfermé dans un lieu clos, dans lequel une stricte discipline est imposée à la personne. L'enfermement a donc pour premier but d'éviter l'évasion. Mais la privation de liberté a non seulement un effet négatif sur le détenu, mais elle joue également — dans l'économie générale des peines et sanctions — un rôle de dissuasion sur l'opinion publique où devrait se répandre l'idée qu'il vaut mieux éviter la sanction et, par conséquent, ne pas enfreindre les lois. C'est l'idée de la « peur du gendarme ».

Directement subordonné à ce principe de la sécurité, se situe celui de la discipline pénitentiaire que Michel Foucault a analysé dans son dernier livre cité plus haut. La prison, dit cet auteur, est une institution complète et austère, elle prélève le temps du condamné et lui fait payer sa faute dans la durée.

En surveillant et en contrôlant toute l'activité

quotidienne du détenu, l'emprisonnement crée un assujettissement disciplinaire que Foucault désigne comme un pouvoir complet et systématique sur l'individu, son dressage physique, son aptitude au travail, sa conduite quotidienne, son attitude morale, ses dispositions » (p. 238); la prison, beaucoup plus que l'école, l'atelier ou l'armée, qui impliquent toujours une certaine spécialisation, est omnidisciplinaire.

Enfin, troisième objectif de l'exécution des peines, l'effet correctif, c'est-à-dire la réinsertion sociale du détenu. Dans une période où l'exécution des peines fait l'objet des plus vives controverses, il est normal que ce troisième aspect de la vie pénitentiaire cristallise en quelque sorte la bonne conscience de tous les milieux intéressés et fasse l'objet de grandes sollicitudes.

Dans ce sens, l'introduction récente de la semi-liberté comme étape possible de l'exécution de la peine, est révélatrice de la tendance actuelle qui postule, en apparence du moins, un accent prioritaire sur l'objectif numéro trois, c'est-à-dire la réinsertion sociale, plutôt que sur le primat ancien de la sécurité.

Un cheval de Troie ?

Le travail à l'extérieur de l'établissement serait une brèche ouverte dans l'institution pénitentiaire, elle serait comme un cheval de Troie, introduite dans les murs de la prison.

Le détenu qui peut trouver une activité professionnelle hors de l'établissement est valorisé, il assume lui-même une part de son destin et il ressentira moins durement le passage d'un univers où tout se décide en dehors de lui, à un univers — celui de la vie quotidienne à l'extérieur — où ses choix l'engageront directement.

Et pourtant ce régime de la semi-liberté ne suscite pas l'enthousiasme ou une adhésion unanime.

Rentrer au « bloc » chaque soir, ce n'est pas le paradis ! Etre sans cesse sous la menace d'une réintégration brutale, d'un changement de régime, si la moindre bavure se produit (et passer la nuit

dehors, quelle tentation continuelle !), voilà qui est intolérable pour certains.

L'analyse de Michel Foucault nous ouvre également les yeux sur la véritable nature de cette semi-liberté. Ce régime privilégié, en effet, n'est rien d'autre qu'une forme plus élaborée et moins visible de la technique pénitentiaire.

Bien que les murs disparaissent chaque matin, le formidable appareil disciplinaire sur lequel tout l'édifice repose, subsiste bel et bien. Toute la journée de travail du détenu qui sort de l'établissement est « programmée », un contrôle strict est exercé sur son emploi du temps, son patron est informé de sa situation, ses temps de loisirs ne lui appartiennent pas, son salaire même est géré à sa place.

Le postulat numéro deux, soit la confiscation la plus absolue et la plus efficace du temps du détenu, est maintenu intégralement. On pousse l'astuce à son extrême dans la mesure où l'on demande au détenu lui-même d'adhérer « librement » à l'écrasante discipline qui s'impose à lui. Il faut comprendre alors que certains détenus, « peu aptes à la soumission et à l'obéissance », préfèrent miser sur une libération conditionnelle demain, plutôt que sur la semi-liberté aujourd'hui. Cette réflexion nous amène insensiblement à nous poser la question suivante : la réforme péniten-

tiaire a-t-elle un sens ? Faut-il être partisan d'une constante libéralisation du régime pénitentiaire si, dans le fond, toutes les réformes ne font qu'accentuer encore le principe même de la technique carcérale ? Pour Michel Foucault, « le mouvement pour réformer les prisons, pour en contrôler le fonctionnement, n'est pas un phénomène tardif. Il ne semble même pas être né d'un constat d'échec dûment établi. La réforme de la prison est à peu près contemporaine de la prison elle-même. Elle en est comme le programme. Il y a eu tout de suite une technologie bavarde de la prison » (p. 236).

La question est posée. Mais le témoignage de ceux qui sont passés par la semi-liberté vaut également d'être entendu. Et pour ceux-là, la réforme de la prison n'est pas restée une donnée abstraite et théorique : il ressort clairement de leurs témoignages que la semi-liberté a contribué à rendre leur vie quotidienne moins terne et moins monotones, en l'enrichissant d'un contact professionnel et affectif, avec le monde extérieur.

Nous nous garderons de conclure. De peur aussi de stériliser les questions capitales ainsi posées dans un bain de bonne conscience, mais réfléchir aux bases du système carcéral, c'est déjà abaisser les murs des prisons.

— « Schweizerischer Aufklärungsdienst » (Service suisse d'information), groupement frère de « Rencontres suisses », issus d'Armée et Foyer 1940-1945,

— « Verein zur Förderung des Wehrwillens und der Wehrwissenschaft » (Société pour encourager la volonté de défense et la science militaire),

— Société pour le développement de l'économie suisse,

— « Aktion für Demokratie » (Campagne pour la démocratie),

— « Institut für politologische Zeitfragen » (Institut pour les questions politologiques d'actualité),

— « Aktion für Menschenrechte » (Campagne pour les droits de l'homme),

— « Aktion für das Selbstbestimmungsrecht aller Völker » (Campagne pour le droit de libre disposition de tous les peuples),

— « Aktion Freiheit und Verantwortung » (Campagne liberté et responsabilité).

En général ces organisations disposent de budgets confortables et la plupart ont leur siège à Zurich.

— Le 1er mai a été très commenté cette année.

La « Neue Zürcher Zeitung » (101) découvre une double face à cette journée. Elle note la présence de deux éléments dans le cortège traditionnel, les syndiqués d'une part et les militants des nouvelles gauches avec des travailleurs étrangers d'autre part.

Citant un article de Markus Wüthrich dans le « Schaffhauser AZ » où il était notamment fait mention que la classe ouvrière est en général plus conservatrice que les « intellectuels », la « NZZ » conclut qu'il y a en fait beaucoup plus de points communs entre la majorité de la classe ouvrière organisée syndicalement et la bourgeoisie qu'entre ces ouvriers et l'aile révolutionnaire des nouvelles gauches sur de nombreux problèmes concernant la structure sociale et de l'Etat. Jusqu'à quand le cadre traditionnel résistera à ces tensions extérieures ? Telle est la question que se pose, avec une certaine malice, le grand quotidien zurichois.

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », une rétrospective de la crise des années trente fondée sur la documentation recueillie pour le groupe de travail pour l'histoire du mouvement ouvrier. Un des tableaux publiés à cette occasion :

Années	Lock-out/grèves	Jours de grève
1930	30	265 625
1931	25	73 975
1932	36	157 898
1933	34	64 403
1934	20	33 309
1935	16	15 135
1936	37	25 673
1937	36	115 392

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Pluralisme conservateur

La « National Zeitung », cible favorite des conservateurs, publie une enquête sur les organisations qui se sont donné comme mission de conserver la Suisse dans l'état où nous la connaissons. Le titre général de l'enquête : Zurich, citadelle des groupements réactionnaires et conservateurs.

L'enquête porte sur dix groupements, dont le plus ancien est le Redressement national, fondé en 1936. Les autres sont :

— « Trumpf Buur » (valet d'atout), du conseiller national Eibel,

Quand les écrivains censurent...

Parcourant voici quelque temps une liste de « lectures » proposées par une commission de réforme de l'enseignement secondaire — était-ce la commission du GATT, du CREPS, du CRAC, de l'OMSK, du TOMSK ou du TOBOLSK, je ne saurais le dire — je m'étonnais un peu d'y voir figurer « Le Crime de l'Orient-express » et les « Dix petits Nègres » d'Agatha Christie, auteur estimable apprécié de Churchill, mais qui a la fâcheuse particularité (du point de vue de l'enseignement du français, s'entend) d'écrire en anglais... Et à ses côtés, le « Chien des Baskerville », de Conan Doyle, « Trois hommes dans un bateau » de Jérôme K. Jerome, « L'Attrape-cœur » de Salinger, excellent roman détestablement traduit de l'américain. Mais en revanche, à l'exception du seul Ramuz, pas un auteur de chez nous !

Me disant : 1. C'est vrai que nous n'avons que peu d'écrivains de valeur... Me disant encore : 2. Et c'est surtout vrai qu'on ne les trouve pas en livre de poche. Poussés par le louable souci de ne pas obliger les élèves à des dépenses trop considérables, les malheureux membres du GRETT ou du GRATT auront renoncé, la mort dans l'âme...

... Consolé de voir par ailleurs la « Société suisse des écrivains (Schweizerischer Schriftsteller-Verband — Società svizzera degli scrittori — Union svizra da scriptuors) procéder à une « Enquête sur la diffusion de la littérature en Suisse » auprès de mes élèves, en leur demandant d'indiquer quels écrivains romands ils connaissaient, dans une liste comprenant seize noms. Cette fois, tout de même, à côté de Ramuz (numéro un), Landry, Roud, Cingria, Cendrars, Renfer, Zimmermann, Catherine « Colombo », en qui j'ai cru pouvoir identifier Catherine Colomb. Absence, toutefois, parmi les Neuchâtelois, de Jean-Pierre Monnier, Prix

Veillon; parmi les Valaisans de Corinna Bille¹ et de Maurice Chappaz, Prix Rambert; parmi les Genevois, de Nicolas Bouvier, Prix Rambert, de Georges Haldas et d'Alice Rivaz, Prix de la Ville de Genève; parmi les Vaudois, d'Edmond Gilliard, de Paul Budry (pour citer deux disparus), de Jacques Mercanton, Prix Rambert, Prix de la Guilde du Livre, dont on m'excusera de recommander une fois encore son « Été des Sept Dormants »; de Philippe Jaccottet, à qui la TV romande vient de consacrer une admirable émission. J'en passe, et des meilleurs !

Dans l'un et l'autre cas, on est frappé par le caractère, il faut bien le dire, bâclé des listes établies, par l'incompétence, par l'ignorance de ceux qui les ont établies. Par la désinvolture, en un mot, avec laquelle on traite chez nous la littérature et les écrivains — même quand ce « on » (voilà bien le comble !) n'est autre que la Société des écrivains elle-même.

J. C.

¹ Dont le talent vient d'être salué par l'Académie Goncourt...

Kloten: subvention pour les banquiers et quelques autres

La couverture d'un journal de gauche, et de large diffusion (« Focus », janvier 1975), vous accuse de corruption. L'accusation est reprise à l'intérieur du numéro, et l'enquête menée avec une minutie de bénédictin tout au long d'un article de neuf pages. En guise d'illustration : vos photos. Vous vous appelez Hans Escher, directeur général du Crédit Suisse, Robert Holzach, directeur général de l'UBS, Alfred Schaffner, de Sulzer. Et vous ne répondez pas; vous ne déposez pas plainte.

L'affaire mérite de passer la Sarine.

L'imbroglio est d'une simplicité qui rappelle le Honduras ou le Chili de Pinochet.

Reprenons tout depuis le début. Il est question d'aéroports. Or les aéroports appartiennent aux cantons sur lesquels ils sont construits. Mais — c'est le premier « mais » — du fait des services que ces plaques tournantes du trafic aérien rendent à l'ensemble du pays, la Confédération, depuis 1945, subventionne jusqu'à concurrence de 35 %, les investissements qu'ils exigent. Le canton de Genève se voit ainsi remboursé par Berne d'un peu plus du tiers des frais de construction qu'il engage à Cointrin.

Mais cette règle ne s'applique pas directement au canton de Zurich. Parce que tous les immeubles de Kloten sont la propriété de la FIG (Flughafen-Immobilien-Gesellschaft Zurich): les subventions, car elles demeurent acquises bien entendu, vont en conséquence dans les caisses des propriétaires. Or la FIG est une société anonyme mixte dont les actions sont pour moitié en mains privées. C'est là que le scandale, mais le mot est encore trop faible, pointe le bout de l'oreille.

Tourner la volonté populaire

Là, pour saisir la manœuvre, quelques détours historiques s'imposent ! A l'origine, en 1930, la constitution de la FIG devait permettre de tourner un vote populaire qui avait abouti à la défaite des partisans de la construction d'un aéroport à Dubendorf. Et le système mis au point prit tout naturellement de l'ampleur avec la création de Kloten. Là encore, la FIG prit en charge les édifices de l'aéroport et reçut pour sa « peine » les 35 % de la subvention fédérale : elle exigea cependant — délicatesse suprême — du canton des loyers pour les locaux non rentables : hall d'entrée, etc...

Actionnaire et haut fonctionnaire

L'Administration fédérale — qui n'était pas partie prenante à Dubendorf — fit bien quelques difficultés à subventionner une société anonyme; elle avait, ce faisant, sous-estimé le poids des intéressés : déjà, à l'époque, Escher-Wyss, le Crédit

Suisse, Sulzer, quelques autres sociétés de la même envergure (dont la « Neue Zürcher Zeitung », ce symbole de l'« honnêteté » helvétique) et leurs dirigeants se partageaient les sièges du conseil d'administration et les actions. Après quelques escarmouches, les réticences de l'Administration fédérale tombèrent donc.

L'astuce !

Intervient alors la simplification définitive, l'astuce à laquelle il fallait penser ! M. Werner Guldimann, secrétaire de la FIG depuis vingt ans, fut tout bonnement nommé directeur de l'Office fédéral de l'air (tout en conservant ses actions dans la dite société, comme de juste...).

Désormais, l'affaire était définitivement sur les rails : en 1971, la quatrième étape du développement de Kloten est acceptée par les Chambres fédérales. Le « message » de l'Exécutif est préparé par M. Guldimann lui-même et le crédit de 240,3 millions ne trouve aucun opposant (le président de la FIG est comme par hasard un radical, et non des moindres, puisqu'il s'agit de M. Honegger). A la clef, des dividendes substantiels : le dernier en date est de 8 %.

Mais la bonne affaire ne se résume pas dans ces millions arrachés à bon compte à la collectivité pour le profit direct de quelques-uns, et aux tantièmes versés aux administrateurs. Il s'en faut de beaucoup.

Le lobby de la construction

A côté des représentants de la Banque, le conseil d'administration comprend des dirigeants des plus importantes entreprises du secteur de la construction (Hatt-Haller, Sulzer); et le phénomène est encore plus net parmi les actionnaires où l'on retrouve en bonne place les Zschokke, Bertschinger, Göhner et consorts...

Et ces entreprises se voient sans autre attribuer les commandes de la FIG !

Non contente donc de transformer les subventions

fédérales en dividendes et tantièmes, la société anonyme permet de confondre promoteurs et entrepreneurs sans le moindre contrôle.

Il y a cependant des limites à tout. Que les citoyens honnêtes respirent ! Si la démonstration de « Focus » n'a, trois mois après, suscité aucune réaction, le dernier numéro de la revue zurichoise nous apprend que le directeur de l'Office cantonal de l'air aurait été suspendu : la société de surveillance de l'aéroport lui aurait construit gratuitement le mur de son jardin et il se serait fait offrir l'un ou l'autre voyage à New York ou à Hong-Kong.

En Suisse, l'emploi de chaque franc est contrôlé. Pas celui de millions.

Le phénomène POCH

Les organisations progressistes seront représentées aux Grands Conseils de Zurich et de Lucerne. Elles le sont depuis peu à Bâle-Campagne et depuis plus longtemps à Berne, à Soleure et à Bâle-Ville.

Il est intéressant de relever que pendant ce temps le Parti du travail, sauf à Bâle-Ville, ne réussit plus à retrouver une représentation dans un parlement cantonal. C'est dorénavant un parti de type nouveau qui représente l'extrême-gauche.

PdT : à Bâle seulement

A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Parti du travail avait pénétré dans douze législatifs cantonaux (l'annuaire statistique de la Suisse de 1947 indique un total de 153 députés). Ce parti reste représenté dans cinq cantons, dont un seul alémanique : Bâle-Ville.

Les POCH sont représentés dans six cantons alémaniques et le PSA, qui participe avec elles à certaines actions communes, est présent dans un septième canton. Dans quatre de ces cantons, le Parti du travail comptait au moins un député en

1947 et dans un cinquième, Soleure, ni le Parti communiste, dans l'entre-deux-guerres, ni le Parti du travail plus tard, n'ont jamais obtenu un mandat.

Les cantons où l'extrême-gauche n'est plus représentée depuis 1947 sont Saint-Gall, Argovie et Thurgovie. Dans les deux premiers les POCH existent et se sont déjà manifestées.

Après les élections communales

La comparaison avec les forces de la gauche et de l'extrême-gauche peut être menée avec une précision plus grande encore après les élections organisées récemment tant dans le canton de Bâle-Campagne que dans celui de Zurich. Voyons d'un peu plus près certains résultats !

Dans trois cercles électoraux zurichois il y avait quatre listes, le 27 avril, pour se disputer les suffrages de gauche. Il est dès lors intéressant de comparer les pourcentages obtenus :

	PS	PdT	POCH	LMR	Total
Zurich 3 et 9	33,5	3,0	3,3	0,4	40,2
Zurich 6 et 10	23,6	1,1	2,7	0,3	27,7
Limmatall	22,3	0,6	1,2	0,2	24,3

Dans le canton de Bâle-Campagne, c'était au maximum trois listes dans quatre districts qui se disputaient les suffrages de la gauche. Nous disposons du nombre des électeurs pour les comparaisons :

	PS	PdT	POCH
Arlesheim	3653	168	626
Binningen	2169	128	423
Pratteln	1584	121	152
Liestal	1370	13	76

A relever que les POCH l'avaient déposé, comme le Parti socialiste, des listes dans sept districts. Au total 1489 électeurs ont voté pour elles, alors que 11 968 électeurs ont voté socialiste. Dans les quatre districts où il était présent, le Parti du travail a recueilli les voix de 430 électeurs.

80 millions en guise de cadeau d'adieu pour Sécheron-BBC

Il suffit que le gouvernement genevois propose le « déclassement » de la zone industrielle sur laquelle s'élève l'usine de Sécheron (1400 personnes fabriquant pour l'essentiel des transformateurs) pour que se posent de nouveau des questions sur l'avenir de l'entreprise.

Pour comprendre la situation, un retour en arrière s'impose !

L'élément déterminant de l'évolution économique genevoise depuis 1945 est, à côté du développement incontrôlé du secteur bancaire et commercial, le passage progressif sous tutelle de larges secteurs de l'industrie, et cela au bénéfice de la Suisse alémanique.

L'affaire serait sans gravité si elle avait abouti au renforcement d'éléments dynamiques dans des ensembles plus forts, commercialement et financièrement. Malheureusement, il s'agissait dans la plupart des cas d'insuffler un supplément d'oxygène, en toute hâte, à des maisons en difficultés. En 1967, ce fut le tour des Ateliers de Sécheron, spécialisés alors dans la fabrication de locomotives, dont BBC assura la prise en charge.

Incapacité ou volonté délibérée

Plus que par l'appareil de production, la firme de Baden semblait intéressée par le réseau commercial. On changea l'équipe de direction, mais, soit par incapacité de modifier le cours des choses, soit par la volonté délibérée de la maison mère, Sécheron ne parvint pas à la haute technicité ou à l'innovation qui aurait pu justifier son implantation à Genève, où le coût des facteurs de production (salaires, terrains, etc.) est particulièrement élevé.

Le résultat de cette évolution négative ? Des pertes répétées obligèrent BBC à injecter des capitaux dans sa filiale.

On connaît la morale de cette histoire qui se

répète aujourd'hui à de nombreux exemplaires : ce type de transferts de fonds et de compensation, s'il est envisageable en période de prospérité, devient vite insupportable lorsque arrive la récession, voire la « crise ».

Dans ces circonstances, le projet du Conseil d'Etat de transformer la zone industrielle de Sécheron en zone résidentielle prend une signification très particulière.

Surtout si l'on ajoute à ces données de base un autre fait, qui n'est, à vrai dire, pas encore confirmé : le transfert des ateliers de Sécheron dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny, à l'extrémité nord-ouest de la banlieue genevoise.

Des centaines d'ouvriers menacés

En fait, l'opération de « déclassement » permettra à BBC de se libérer partiellement ou même complètement de ses engagements genevois. Quand on connaît la fragilité de l'industrie des machines du bout du lac qui souffre dans son ensemble peu ou prou d'une faiblesse semblable à celle de Sécheron, on ne peut qu'être sérieusement inquiet pour les centaines d'ouvriers, d'employés qui demain seront peut-être licenciés.

Cette affaire a aussi des implications sur le plan financier et sur celui de l'aménagement du canton. Le « déclassement » augmentera la valeur du terrain de BBC de 60 à 80 millions de francs et, dans une mesure difficilement appréciable, celle des terrains voisins. Le quartier, partagé aujourd'hui entre l'industrie et les résidences, inclinera définitivement vers les appartements de luxe et les bureaux.

Appauvrissement de l'espace

Une nouvelle étape serait ainsi franchie dans la voie de l'appauvrissement définitif de l'espace que

Genève emprunte depuis vingt ans : spécialisation des quartiers (quartiers d'affaires, quartiers résidentiels, etc.), démolitions accélérées, renvois vers les banlieues et les cités satellites des constructions les moins rentables (HLM, écoles) qui imposent aux habitants une vie appauvrie parce que sans liens avec le passé, avec des types d'activités différentes, sans parler du gaspillage entraîné par les déplacements pendulaires, des cités-dortoirs désertes le jour au centre de la ville morte la nuit.

La plus-value à l'Etat !

Une fois envisagé donc le problème fondamental de l'emploi dans la métallurgie, nul ne peut accepter l'éventualité d'un cadeau de plusieurs millions à BBC (dont on connaît les liens avec la Société de Banque Suisse). Si le « déclassement » devait se faire, il devrait avoir pour condition la remise à l'Etat de la quasi-totalité de la plus-value, sous forme de terrains sur lesquels pourraient être construits des HLM, des locaux artisanaux, des espaces réservés aux jeux et aux sports, espaces particulièrement rares dans ce secteur.

Cet objectif n'a rien d'irréalisable comme le montre l'exemple de Lancy où chaque « déclassement » enrichit le patrimoine communal.

Il est vrai que le responsable de l'opération est le conseiller d'Etat libéral Vernet, ancien avocat du « milieu immobilier », et choisi pour étouffer dans l'œuf une politique d'achats de terrains vers laquelle semblait s'orienter son prédécesseur. Mauvais augure...

A NOS ABONNÉS

En raison des fêtes de l'Ascension, il est probable qu'une partie de l'expédition de « Domaine public » ne pourra être faite que vendredi 9 mai; c'est donc après le week-end, avec un léger retard, que ce DP 316 pourrait vous parvenir. Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension.